

FORMULAIRE UNIQUE POUR LES ACTIONS D'AIDE HUMANITAIRE

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 1.1 Nom de l'organisation humanitaire :** Croix-Rouge de Belgique – communauté francophone – Activités internationales
- 1.2 Titre de l'action :** Alliance du Mouvement pour la Protection et l'Aide Humanitaire – Phase 3 (AMoPAH 3)
- 1.3 Zone d'intervention (pays, région, localités) :**
- Burkina Faso¹ : Les régions du Centre-Nord (provinces de Sanmatenga et de Bam), de l'Est, Centre-Est, du Sahel, de la Boucle du Mouhoun et du Nord (pour des activités mobiles de points humanitaires). Le crisis modifier couvrira l'ensemble du territoire
 - Mali : les cercles de la région de Gao (cercles d'Ansongo, de Bourem et de Gao) et dans le district de Bamako (sites des déplacés de Sénou, Mabilé, Niamana et de Faladié). Le crisis modifier couvrira l'ensemble du territoire
 - Niger : **Région de Maradi (les communes seront spécifiées d'ici décembre 2025)**
 - Burundi : Province de Butanyerera, commune de Kirundo. Le crisis modifier couvrira l'ensemble du territoire
 - RDC : Province du Kwango, territoire de Kengé et territoire de Popokabaka. Le crisis modifier couvrira l'ensemble du territoire
- 1.4 Date de début prévue et durée de l'action :** Démarrage le 06/11/2025 pour une durée de 24 mois
- 1.5 Date de début de l'admissibilité des dépenses :** 06/11/2025
- 1.6 Proposition et rapports**
- | | | |
|---------------------------|----|-----------------|
| Proposition initiale | .. | date : 16-07-25 |
| Proposition d'approbation | .. | date : 22-09-25 |
| Date de début | .. | date : |
| Rapport intermédiaire | .. | date : jj-mm-aa |
| Date de fin | .. | date : jj-mm-aa |
| Rapport final | .. | date : jj-mm-aa |

2. ANALYSE DES BESOINS ET DES RISQUES DE PROTECTION

2.1 Besoins, risques de protection et analyse des parties prenantes

Une analyse des besoins et des risques, détaillée par pays ainsi que les sources utilisées de même que l'analyse des parties prenantes se trouvent en annexe.

2.1.1 Région du Sahel

Les pays du Sahel central — Burkina Faso, Mali et Niger — sont confrontés à une crise humanitaire complexe et prolongée, marquée par une combinaison de conflits armés, de chocs climatiques et de fragilités structurelles. Bien que chaque pays présente des spécificités contextuelles, plusieurs

¹ Ce document ne reflète pas encore les changements de noms administratifs du Burkina Faso décidés le 2 juillet 2025.

risques de protection se retrouvent de manière transversale, affectant profondément les populations civiles, en particulier les groupes les plus vulnérables.

Les déplacements forcés, provoqués par l'insécurité et les catastrophes naturelles, exposent des millions de personnes à des conditions de vie précaires, souvent **sans accès aux services sociaux de base**.

Les **femmes et les filles** sont particulièrement touchées par **les violences basées sur le genre**, notamment les violences sexuelles, les mariages précoces ou forcés, et diverses formes d'exploitation. **Les enfants**, quant à eux, sont confrontés à des **risques accrus de travail précoce, de mendicité, de séparation familiale et d'abus et le recrutement dans des groupes armés non étatiques**.

L'absence ou la perte de documents d'état civil constitue un obstacle majeur à l'accès aux droits fondamentaux, notamment à l'éducation, à la santé et à la protection juridique. Par ailleurs, l'accès limité à l'eau potable, aux soins de santé, à l'éducation et à la protection de l'enfance est aggravé par l'insécurité, l'éloignement géographique et la faiblesse des infrastructures. À cela s'ajoutent des **tensions sociales croissantes entre les personnes déplacées et les communautés hôtes**, qui peuvent dégénérer en conflits autour des ressources naturelles.

Ces risques sont amplifiés par la réduction des financements humanitaires, la faiblesse des systèmes de protection nationaux et les effets du changement climatique. Toutefois, malgré ces défis, les communautés locales font preuve de résilience, en s'appuyant sur des mécanismes traditionnels de solidarité et sur l'appui des acteurs humanitaires pour faire face à l'adversité.

2.1.2 Burkina Faso

Le Burkina Faso est confronté à une crise humanitaire majeure, exacerbée par l'insécurité croissante et les effets du changement climatique. En mars 2023, plus de 2 millions de personnes étaient déplacées internes (PDI), principalement dans les régions de l'Est, du Sahel, du Nord, du Centre-Nord et de la Boucle du Mouhoun. L'enquête MSNA 2024 révèle que 62 % des communes sont en situation de crise humanitaire sévère, avec près de 6 millions de personnes ayant besoin d'assistance.

Les secteurs les plus affectés sont l'eau, l'hygiène, la santé, la nutrition, la sécurité alimentaire et l'éducation. Les PDI vivent dans des abris précaires, sans accès aux services de base. La saison des pluies aggrave leur vulnérabilité, provoquant inondations et relocalisations. En 2024, plus de 16 000 personnes ont été touchées par les inondations.

La situation de protection est critique : 193 incidents ont été enregistrés au premier trimestre 2024, incluant violences sexuelles, exploitation, abus, et exposition aux engins explosifs. Les femmes (25 %), enfants (55 %) et personnes handicapées (15 %) sont les plus vulnérables. L'accès humanitaire est restreint dans 39 zones où vivent 1,1 millions de personnes, et où l'assistance n'est autorisée que sous escorte. La suspension des financements de l'USAID a réduit l'accès aux soins psychosociaux, aggravant les risques de protection.

Les ménages adoptent des stratégies d'adaptation négatives (mendicité, travail des enfants, vente de biens essentiels), accentuant leur précarité. Toutefois, des capacités de résilience existent grâce à l'engagement communautaire, aux efforts humanitaires et au soutien gouvernemental.

Une analyse plus détaillée se trouve en Annexe V.

2.1.3 Mali

Depuis 2012, le Mali traverse une crise prolongée, marquée par des conflits armés, des tensions communautaires et les effets du changement climatique. Les régions du Centre et du Nord, notamment Gao, Ansongo et Bourem, sont les plus touchées. En 2024, le pays comptait plus de 378 000 PDI, dont 16 % à Gao et Bamako.

Les violations des droits humains sont fréquentes : violences sexuelles (26 %), physiques (15 %), psychologiques (18 %), mariages forcés (9 %) et déni de ressources (29 %). Les femmes représentent 97 % des victimes de violences sexuelles, dont 19 % sont des mineures. Les déplacements forcés entraînent la perte de biens, de documents civils et la séparation familiale. À leur arrivée, les PDI rencontrent des tensions avec les communautés hôtes, notamment autour de l'accès aux ressources naturelles.

Les besoins prioritaires incluent l'accès à des services de protection spécialisée (prise en charge des VBG, soutien psychosocial, protection de l'enfance), l'accès à l'eau potable, l'alimentation, les abris et le relèvement économique. Le manque d'assistance est criant : 74 % des ménages à Gao n'ont reçu aucune aide en six mois. À Bamako, les risques sont liés à la criminalité et aux violences basées sur le genre.

Malgré les défis, les communautés disposent de mécanismes traditionnels de résilience (pactes d'alliance, parenté à plaisanterie²). Des jeunes s'organisent pour renforcer la sécurité communautaire. Le développement d'activités génératrices de revenus (AGR) est perçu par les personnes affectées comme une solution durable.

Une analyse plus détaillée se trouve en Annexe VI.

2.1.4 Niger

Le choix initial de la région de Zinder comme zone d'intervention, s'est reposé sur plusieurs considérations :

- **Risques de protection** : Bien que non identifiée comme zone critique par le HRP, Zinder est confrontée à des risques importants, notamment en matière de protection de l'enfance (déscolarisation, enfants des rues), mariages forcés et précoces, et violences basées sur le genre, exacerbées par le manque d'opportunités économiques.
- **Prévention des crises sécuritaires** : La zone est actuellement relativement stable, mais un scénario de dégradation rapide, similaire à celui observé dans la région de Dosso, ne peut être exclu. Les enfants déscolarisés et isolés seraient les premiers exposés à des risques de recrutement par des groupes armés.
- **Catastrophes naturelles** : Zinder est régulièrement touchée par des sinistres tels que les inondations et la sécheresse, affectant la sécurité alimentaire, notamment en période de soudure. Bien qu'étant mentionnée comme région particulièrement touchées par les aléas climatique dans le HRP, elle n'y figure pas comme une zone prioritaire, et bénéficie en conséquence de peu de réponses humanitaires.
- **Continuité des programmes** : Le maintien de Zinder comme zone d'intervention permet de capitaliser sur les acquis du programme AMOAPH2, tout en s'inscrivant dans une stratégie de sortie cohérente.
- **Efficacité opérationnelle** : La continuité entre les programmes AMOAPH2 et AMOAPH3 facilite la mise en œuvre rapide des activités, sans nécessiter de nouveaux recrutements ni de formations lourdes. Les comités locaux et volontaires ayant déjà été formés, de simples recyclages suffiraient.
- **Synergies et mutualisation** : La mise en œuvre simultanée du Programme Quinquennal D.Geo dans cette zone favorise une approche Nexus et permet de mutualiser les ressources

² La parenté à plaisanterie est une pratique sociale typique d'Afrique de l'Ouest qui autorise, voire oblige, des membres d'une même famille (tels que des cousins éloignés), certains noms de famille (Fall contre Dieng, Niang ou Ndoiyene), de certaines ethnies ou des habitants de telle région, territoire et province (on parle alors d'alliance à plaisanterie) à se moquer ou s'insulter, et ce, sans conséquence. Selon les anthropologues ces pratiques sont sans doute un moyen de désamorcer les tensions entre ethnies voisines ou entre clans familiaux.

entre les deux programmes, tout en renforçant les complémentarités avec d'autres membres du Mouvement actifs dans la région (CR Danoise et Française notamment).

- **Alignement stratégique** : Ce choix est en cohérence avec la vision et la stratégie de la CRN, ainsi qu'avec l'approche de « localisation » promue par le Cadre de financement.

Alternative proposée :

Suite aux échanges avec le service D.5 de la DGD et l'attaché de coopération à Niamey dans le courant du mois de septembre 2025, **nous proposons de réorienter le Programme sur la région de Maradi**, qui figure parmi les zones les plus affectées du HRP en matière de sévérité des besoins. Cette possibilité a déjà été discutée avec la nouvelle gouvernance de la CRN, qui n'y voit pas d'objection et qui s'est engagée à informer et expliquer aux autorités locales et au comité local CR de Zinder les raisons du retrait.

L'analyse plus détaillée figurant en Annexe VII sera revue en conséquence d'ici décembre 2025

2.1.5 Région des Grands Lacs

La République Démocratique du Congo (RDC) et le Burundi sont confrontés à des crises humanitaires profondes, accentuées en cette année 2025 par des déplacements massifs de populations et une dégradation alarmante des conditions de protection. Dans les deux contextes, les femmes, les enfants, les personnes âgées et les groupes marginalisés sont exposés à des risques accrus de violences basées sur le genre (VBG), de discriminations, de traumatismes psychologiques et de violations graves des droits humains. En RDC, les conflits interethniques et l'activité des milices armées ont entraîné des enlèvements, des recrutements forcés d'enfants et des violences sexuelles, tandis qu'au Burundi, l'afflux de réfugiés congolais et de rapatriés burundais a exacerbé les tensions sociales et les vulnérabilités, notamment pour les femmes, les jeunes et les minorités ethniques. Dans les deux pays, l'accès limité à l'information sur les droits à la justice et aux services de soutien psychosocial renforce l'impunité et la marginalisation. Ces similitudes soulignent l'urgence d'une approche centrée sur la protection des populations les plus à risque, la prévention des violences et le renforcement des mécanismes communautaires de résilience.

2.1.6 Burundi

En 2025, le Burundi est confronté à une pression humanitaire croissante en raison de l'arrivée de plus de 70 000 réfugiés congolais fuyant les violences dans l'est de la RDC, auxquels s'ajoutent environ 16 000 rapatriés burundais. Ces mouvements s'ajoutent aux 60 000 réfugiés déjà présents et aux plus de 250 000 rapatriés accueillis depuis à compter de 2017. Cette situation met à rude épreuve les capacités d'accueil du pays, déjà fragilisées par les effets récurrents des catastrophes naturelles (inondations, sécheresses, glissements de terrain).

Les besoins humanitaires sont multiples : sécurité alimentaire, accès aux soins, logement, protection. Les femmes et les jeunes sont particulièrement exposés aux violences basées sur le genre, au chômage, aux mariages forcés et à la discrimination. Le manque d'accès à l'information sur les droits humains et les mécanismes de protection accroît la vulnérabilité des groupes marginalisés, notamment les Batwa, les personnes handicapées et les personnes âgées.

L'accès aux services de santé reste très limité, notamment dans les anciennes provinces de Kirundo et de Makamba. Les services de soutien aux survivantes de violences sont largement insuffisants. L'accès à un logement décent est également un défi majeur pour les rapatriés, déplacés internes et autres groupes vulnérables.

Malgré les efforts du programme en cours, les communautés expriment un besoin accru en matière de sensibilisation aux droits humains, de prévention des risques climatiques, de résolution pacifique des conflits et de soutien économique à travers des activités génératrices de revenus.

Une analyse plus détaillée se trouve en Annexe VIII.

2.1.7 RDC

Depuis juin 2022, les provinces du Kwango, du Kwilu et de Mai-Ndombe sont le théâtre d'une grave crise humanitaire due à un conflit interethnique entre les communautés Teke et Yaka. Ce conflit, lié à des désaccords sur les redevances coutumières et les lois foncières, a entraîné des violences marquées par des attaques de villages, des meurtres, des incendies de maisons, et l'enrôlement forcé d'enfants dans des milices. La situation s'est aggravée avec l'émergence de la milice Mobondo, composée majoritairement de Yaka, qui a étendu ses activités aux provinces voisines et jusqu'à Kinshasa.

Les violences ont engendré des déplacements massifs, avec plus de 161.000 personnes déplacées en 2024, aggravant les besoins humanitaires dans tous les secteurs de base. Dans la Province du Kwango, les zones de santé de Popokabaka et de Kenge sont particulièrement touchées, subissant une pression accrue sur des infrastructures déjà fragiles. L'instabilité et l'afflux de déplacés ont affecté les services sociaux de base, accentuant l'insécurité alimentaire sévère, un problème déjà très ancré dans la province.

Ces flux massifs de populations déplacées surchargent les infrastructures sanitaires, éducatives et WASH, accentuent la pression sur les ressources des communautés d'accueil et génèrent des problèmes de cohésion sociale. La malnutrition infantile atteint des niveaux alarmants, avec des taux de 54,6 % dans le Kwango, identifiée comme étant en crise aiguë (phase 3) selon l'analyse IPC de la malnutrition aiguë (OCHA, 2025). L'insécurité alimentaire est exacerbée par la perte d'accès aux terres agricoles, la hausse des prix, et l'insécurité liée aux conflits armés.

Les risques de protection sont critiques, avec une augmentation des violences basées sur le genre (VBG), des enlèvements, des recrutements forcés d'enfants, et des actes criminels perpétrés par la milice. Les femmes, les enfants et les personnes âgées sont particulièrement vulnérables dans ce contexte de déplacement prolongé et d'insécurité généralisée. Certains déplacés ont subi de graves traumatismes, ce conflit étant marqué par de graves violations des droits humains, notamment des VBG et des meurtres. Les déplacés vivant dans des conditions de haute précarité font recours à des stratégies négatives de survie. Certains déplacés sont expulsés par leur famille d'accueil qui n'ont plus la capacité de les recevoir et se retrouvent à la rue. L'accès aux soins de santé est limité, avec des obstacles financiers, géographiques, et culturels. Les infrastructures sanitaires sont insuffisantes, incapables de répondre aux besoins croissants en médicaments essentiels, en vaccination et en soins préventifs et curatifs.

L'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement reste critique, avec une dépendance accrue des ménages aux sources d'eau non aménagées, augmentant les risques de maladies hydriques.

Une analyse plus détaillée se trouve en Annexe IX.

3. Coordination du programme avec l'organisation humanitaire dans la zone d'intervention

3.1 *Coordination avec d'autres acteurs humanitaires dans la zone d'intervention*

Collaboration au sein du Mouvement Croix-Rouge et Croissant-Rouge (CRCR)

Dans le cadre du programme, une attention particulière sera portée à la coordination et à la création de synergies avec les autres actions et programmes mis en œuvre par la Société Nationale Hôte (SNH) de chaque pays, avec le soutien des partenaires du Mouvement. Ainsi, dans les trois pays du Sahel, le programme bénéficiera directement de l'appui et de l'expertise de la Croix-Rouge danoise en matière de santé mentale. Par ailleurs, au Burkina Faso, au Mali et au Burundi, la Croix-Rouge luxembourgeoise apportera son expertise en matière d'abris et d'assistance en biens non alimentaires.

Notons que des collaborations et synergies pourront être conclues ou prolongées avec les délégations du CICR dans certains pays, notamment sur la thématique de la protection des liens familiaux et/ou l'approche « accès plus sûr »³.

En outre, au Burkina Faso, au Burundi et en République Démocratique du Congo (RDC), des échanges réguliers seront organisés entre la Croix-Rouge de Belgique-Communauté Francophone (CRB) et la Rode Kruis Vlanderen (RKV) afin d'assurer une bonne complémentarité des activités menées à travers les programmes respectifs.

Grâce aux mécanismes de coordination internes au Mouvement, déjà en place dans les différents pays, il sera possible de renforcer les synergies entre les programmes en cours au sein de la SNH. Cela permettra d'éviter les duplications, de mutualiser les ressources et d'assurer une meilleure efficacité et complémentarité, tant en matière d'assistance (Résultats 1 et 2) qu'en matière de renforcement des capacités des SNH (Résultat 3).

Collaboration avec les autres acteurs humanitaires

Dans l'ensemble des pays concernés, les collaborations existantes seront renforcées avec les agences du système des Nations Unies, les ONG locales et internationales, ainsi que les organisations de la société civile (OSC), à travers les cadres de coordination existants aux niveaux national, local et communautaire.

Des échanges sont également en cours, sur le terrain ou au siège, avec plusieurs ONG internationales⁴ telles que Caritas, Humanité et Inclusion (HI), Médecins Sans Frontières (MSF), Action Contre la Faim (ACF), Première Urgence Internationale (PUI), Médecins du Monde (MdM), etc. Ces échanges visent notamment à organiser le référencement et contre-référencement des cas de protection ne pouvant être pris en charge directement par la Croix-Rouge.

Il convient de noter que dans certaines zones, comme en RDC, la mise en œuvre de ce type de synergie peut s'avérer difficile, la Croix-Rouge étant parfois le seul acteur humanitaire présent. Dans ce contexte, par exemple, une coordination de l'assistance entre Caritas international Belgique et la Croix-Rouge de Belgique sera mise en place dans les zones de santé de Kengé et Popokabaka. Une évaluation conjointe des besoins permettra de définir la collaboration, avec des échanges réguliers. Ce modèle de coordination a également été convenu au Burundi.

3.2 Collaboration avec les acteurs et partenaires humanitaires locaux

La mise en œuvre des programmes humanitaires repose sur une collaboration étroite avec les acteurs locaux, notamment les autorités administratives, les services techniques de l'État, les leaders communautaires et les organisations de la société civile. Les Sociétés Nationales de la Croix-Rouge des différents pays, en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics, bénéficient d'une reconnaissance officielle et d'un fort ancrage territorial, ce qui facilite l'accès aux communautés et la coordination des actions.

Des comités communautaires sont mis en place pour assurer le ciblage, la gestion des plaintes et la protection, garantissant ainsi la participation locale, la pertinence et l'appropriation des interventions. Les programmes sont conçus en concertation avec les autorités locales et alignés sur les plans d'assistance humanitaire existants. Des équipes pluridisciplinaires sont mobilisées pour la planification, le suivi et l'évaluation, en veillant à la complémentarité avec les autres initiatives humanitaires et de développement. Cette approche collaborative permet une meilleure acceptation des actions, une réponse adaptée aux besoins des populations vulnérables et une coordination efficace sur le terrain.

³ Voir [Un accès plus sûr : introduction | Comité International de la Croix-Rouge](#)

⁴ Concernant spécifiquement les acteurs belges, des discussions sont actuellement en cours avec Caritas en RDC et d'autres partenaires (noms à préciser).

4. CADRE OPÉRATIONNEL

4.1 Emplacement exact de l'action (inclure une carte de l'emplacement du projet)

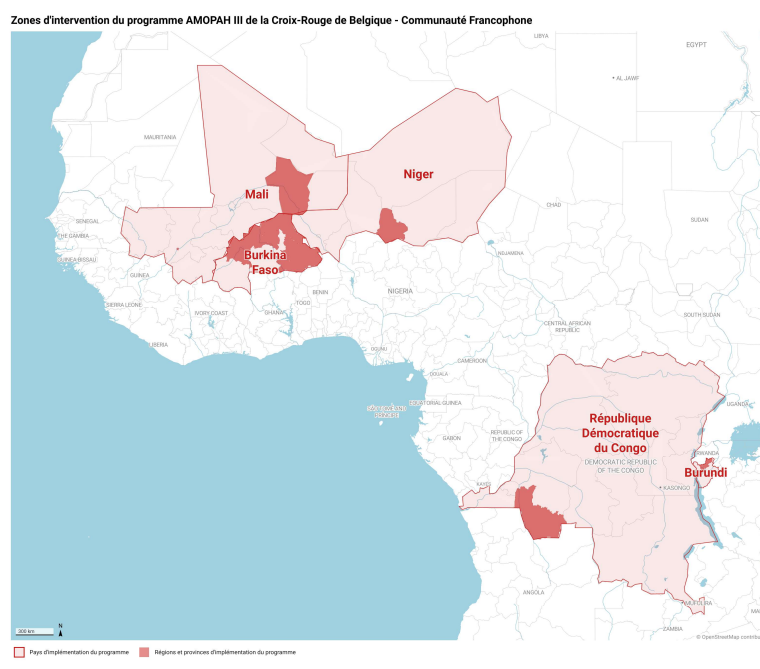
Burkina Faso⁵ : Les régions du Centre-Nord (provinces de Sanmatenga et de Bam), de l'Est, Centre-Est, du Sahel, de la Boucle du Mouhoun et du Nord (pour des activités mobiles de points humanitaires). Le crisis modifier couvrira l'ensemble du territoire

Mali : les cercles de la région de Gao (cercles d'Ansongo, de Bourem et de Gao) et dans le district de Bamako (sites des déplacés de Sénou, Mabilé, Niamana et de Faladié). Le crisis modifier couvrira l'ensemble du territoire

Niger : Région de Maradi (les communes seront spécifiées d'ici décembre 2025)

Burundi : Province de Butanyerera, commune de Kirundo Le crisis modifier couvrira l'ensemble du territoire

RDC : Province du Kwango, territoire de Kengé et territoire de Popokabaka Le crisis modifier couvrira l'ensemble du territoire



4.2 Populations touchées par le programme

4.2.1 Aperçu

	Burkina Faso	Mali	Niger	RDC	Burundi	Total par Résultat
Résultat 1	21.400	5.300	300	12.000	150	39.150
Résultat 2	28.000	15.135	12.608	12.000	21.946	89.689
Résultat 3	200	163	55	250	125	793
Total par Pays	49.600	20.598	12.953	24.250	22.221	129.632

Les spécificités des bénéficiaires atteints (genre, âge, handicap, statut, etc.) seront indiquées lors des reporting intermédiaires et finaux.

Les données relatives au Niger sont susceptibles d'être modifiées, auquel cas elles seront transmises d'ici décembre 2025

⁵ Ce document ne reflète pas encore les changements de noms administratifs du Burkina Faso décidés le 2 juillet 2025.

4.2.2 Mécanismes et critères d'identification des populations ciblées par le programme (direct)

Les mécanismes et critères d'identification des populations cibles dans le cadre du présent programme humanitaire axé sur la protection, le soutien psychosocial, l'assistance matérielle et les services de base. Aussi, pour les Résultats 1, 2 et 4, l'approche est centrée sur les personnes les plus vulnérables et exposés aux menaces de protection et les bénéficiaires directs incluront (selon le contexte spécifique du pays) :

Pour le Résultat 1 :

- ✓ Les personnes déplacées suite à une situation de violence (personnes déplacées internes (PDI), retournées ou migrantes).
- ✓ Les survivants ou personnes à risque de violences basées sur le genre (VBG).
- ✓ Les enfants non accompagnés ou séparés, orphelins, et enfants exposés à la violence, à l'exploitation ou à la négligence.

Pour le Résultat 2

Les membres des communautés ciblées, notamment :

- ✓ Les femmes enceintes ou allaitantes vulnérables.
- ✓ Les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les jeunes à risque.
- ✓ Les chefs de ménage femmes ou mineurs.
- ✓ Les groupes marginalisés ou exclus, y compris les déplacés non enregistrés et les ménages d'accueil à faibles revenus.

L'identification de ces bénéficiaires reposera sur :

- ✓ Des évaluations communautaires, des visites à domicile, des signalements par les leaders communautaires et/ou les comités de protection.
- ✓ Des critères de vulnérabilité définis en collaboration avec les communautés et les autorités locales.
- ✓ L'utilisation de données et d'outils issus de programmes antérieurs pour assurer la continuité et la cohérence des interventions.
- ✓ Des comités de ciblage inclusifs intégrant diverses parties prenantes (déplacés, hôtes, femmes, personnes handicapées).
- ✓ Des enquêtes sociales et des contrôles d'éligibilité pour les aides matérielles (abris, alimentation, transferts monétaires, articles ménagers).

La priorité sera apportée aux besoins urgents et aux personnes non encore prises en charge par d'autres acteurs. La coordination avec les clusters sectoriels, les autorités locales et les partenaires humanitaires, sera à ce titre essentielle.

Concernant le troisième résultat, les SNH, en tant que organisations, ainsi que leurs staffs et volontaires seront les bénéficiaires directes des activités.

4.2.3 Autres populations potentiellement touchées par le programme (indirectes, bassins versants, etc.)

Le programme bénéficiera indirectement à un large éventail de populations à travers des actions de sensibilisation, de renforcement des capacités, de réhabilitation d'infrastructures et de transferts monétaires. Les bénéficiaires indirects incluent les services techniques étatiques, les autorités locales, les leaders communautaires et l'ensemble des communautés dans les zones d'intervention. Ces actions contribueront à renforcer la cohésion sociale, améliorer les services essentiels, stimuler l'économie locale et pérenniser les impacts du programme. Les campagnes de communication, les activités de protection et de renforcement des Sociétés Nationales toucheront également un public bien plus large que les seuls bénéficiaires directs.

4.3 Objectifs, résultats et activités

4.3.1 Vue d'ensemble opérationnelle de l'action : Cadre Logique

Des Cadres Logiques spécifique à chaque pays sont repris dans les annexes « Pays » (Annexes V à IX).

Intitulé de l'action	Alliance du Mouvement pour la Protection et l'Aide Humanitaire – Phase 3 (AMoPAH 3)			
Objectif principal	Contribuer au renforcement de la protection des personnes les plus vulnérables affectées par les crises humanitaires au Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi et RDC			
	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Objectif spécifique	Les risques de protection des populations affectées par les crises au Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi et RDC sont réduits	IOS1. % de bénéficiaires (désagrégué par statut, sexe et âge, situation de handicap) déclarant que l'aide humanitaire est fournie de manière sûre, accessible, responsable et participative IOS2. % de la population enquêtée déclarant se sentir en sécurité	Enquêtes post-distribution Enquêtes en fin de programme	Risques sécuritaires : ✓ Enlèvements ✓ Cambriolage et braquage sur les routes ✓ Attaques armées (tirs, EEI,...) ✓ Déplacements massifs de populations Risques sanitaires : ✓ Epidémies Risques socio-politiques : ✓ Mouvement Sociaux, ✓ Grèves ✓ Conflits/tension communautaire ✓ Décisions gouvernementales limitant l'accès, les capacités ou imposant d'autres contraintes aux acteurs humanitaires Risques Climatiques/environnementaux : ✓ Catastrophes naturelles (inondations, sécheresse, invasion acridienne, glissement de terrain, etc.)
Résultat 1	Les menaces pesant sur la protection des personnes, des groupes et des communautés affectés par des crises humanitaires — qu'elles soient en cours, imminentes ou à venir — dans les zones d'intervention sont anticipées, réduites, atténuées et font l'objet de réponses appropriées.	IR1.1 : Nombre de personnes affectées par la menace (désagrégué par statut, sexe et âge, situation de handicap) ayant bénéficié de services spécialisés par les équipes CR et/ou des référencements et contre-référencements vers d'autres structures quand la Croix-Rouge n'a pas l'expertise pour les assister IR1.2. Nombre de personnes affectées par les menaces assistées (désagrégué par statut, sexe et âge, situation de handicap) à travers des TM/distributions	Registre d'activités ((fiches de suivi des cas, bases de données des PSH, rapports de référencement) Listes de distribution tenues lors des transferts monétaires (TM) ou distributions matérielles.	
Résultat 2	Les vulnérabilités en matière de protection sont réduites et les capacités de protection des personnes, des groupes et des communautés affectés par des crises humanitaires dans les zones d'intervention sont renforcées	IR2.1. Nombre de personnes (désagrégué par statut, sexe et âge, situation de handicap) déclarant percevoir une amélioration dans la cohésion sociale parmi les communautés à la suite des activités ayant eu lieu IR2.2 Nombre de personnes ayant été formées et/ou sensibilisées en PGI (y inclus VSBG), Droits Humains, cohésion sociale... Désagrégées par statut : autorités locales, membres de la communautés)	Enquête menée auprès d'un échantillon représentatif dans les zones ciblées. Comptabilisation des bénéficiaires des activités de formation/sensibilisation via les listes de présence validées.	
Résultat 3	Les Sociétés Nationales Hôtes partenaires renforcent leurs capacités afin d'améliorer l'efficacité, la qualité et l'efficacité des actions de prévention et d'atténuation des risques de protection dans les contextes de crise humanitaire.	IR3.1. Nombre de staff/volontaires de la Croix-Rouge ayant été formés en PGI, Droits Humains, cohésion sociale, etc. et qui ont améliorés leurs connaissances IR3.2. Nombre de plaintes enregistrées par le partenaire	Rapports de formation, listes de présence, attestations, tests de connaissances Rapport d'activité	
Résultat 4	Les populations du Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi et RDC affectées par une crise soudaine ou une aggravation de la situation humanitaire reçoivent une assistance rapide et efficace (Crisis Modifier	N/A	N/A	
Activités	Résultat 1 R1.A1. Identification, prise en charge ou référencement de cas de protection (y inclus VSBG ou protection de l'enfance) R1.A2. Mise en place de points de services humanitaires (PSH) R1.A3. Activités de soutien psychosocial (PSS) R1.A4. Appui à l'obtention de documents d'état civil, d'acte de naissance R1.A5. Assistance multisectorielle aux victimes de menaces de protection - survivants aux violences (Assistance Alimentaire, Abris, Kits Wash, Kits dignité, etc.) R1.A6. Protection des liens familiaux Résultat 2 R2.A1. Formations, sensibilisations des communautés (y compris leader et autorités locales) aux VSBG, aux droits de l'homme, à la gestion de conflit, etc. R2.A2. Activités de cohésion sociale R2.A3. Assistance individuelle/ménage en vue de la réduction de vulnérabilité (Kits Dignité, Abris, Assistance alimentaire soudure, etc.) R2.A4. Appui AGR R2.A5. Mise en place de cadres/mécanismes communautaires de protection. Renforcement, analyse communautaire des risques et plans de mitigation			

	R2.A6. Construction et réhabilitation d'infrastructures communautaires (latrines, puits, réhabilitation de centres de santé etc.) R2.A7. Renforcement des capacités des autorités locales et des leaders communautaires Résultat 3 R3.A1. Formations et appui techniques des staffs et des volontaires (PGI, Cohésion sociale, Do No harm, Principes Humanitaires, Transferts monétaires, Digitalisation, gestion sécurité etc.) R3.A2. Appuis techniques au développement de système de remontées d'informations/redevabilité (lignes téléphoniques, comité gestion des plaintes) R3.A3. Appuis techniques à l'élaboration, finalisation, capitalisation, évaluation des documents stratégiques, procédures, etc. des SNH R3.A4. Renforcement de la SNH en matériel et équipement, réhabilitation, sécurisation des biens et des personnes, etc. R3.A5 Appuis à la mobilisation des ressources et couverture des frais de fonctionnement de la SNH, en particulier les comités locaux R3.A6 Ateliers et visites d'échanges (peer learning) R3.A7 Mise en place de mesures de protection (psychologique ou physique pour le staff de la société nationale partenaire. Résultat 4 Assistances d'urgence	
		Conditions préalables ✓ Confiance des communautés, des autorités et autres parties prenantes vis-à-vis de la Croix-Rouge ✓ Adhésion aux messages et communications par les communautés

4.3.2 Plus d'informations détaillées par résultat

4.3.2.1 **Résultat 1 : Les menaces pesant sur la protection des personnes, des groupes et des communautés affectés par des crises humanitaires — qu'elles soient en cours, imminentes ou à venir — dans les zones d'intervention sont anticipées, réduites, atténuées et font l'objet de réponses appropriées.**

4.3.2.1.1 *À l'étape de la proposition*

- Secteur : Protection

Sous-secteur connexe : Prévention et réponse aux menaces/violences

- Indicateurs du résultat 1 :

IR 1.1 Nombre de personnes affectées par la menace (désagréé par statut, sexe et âge, situation de handicap) ayant bénéficié de services spécialisés par les équipes CR et/ou des référencement et contre-référencements vers d'autres structures quand la Croix-Rouge n'a pas l'expertise pour les assister

Selon les besoins de protection identifiés, la Croix-Rouge assurera soit une prise en charge directe, soit une orientation vers des structures compétentes. En effet, lorsque les ressources ou les capacités de la Croix-Rouge sont insuffisantes pour répondre à certains besoins de protection, des référencement seront effectués vers des services opérationnels identifiés dans une cartographie locale. Ces structures partenaires doivent respecter les standards de qualité afin de garantir, dans la mesure du possible, une réponse adaptée à chaque situation. Le suivi du contre référencement à travers des outils adaptés permettra de s'assurer de l'effectivité et de la réponse de la qualité.

Les domaines concernés peuvent inclure, entre autres :

- ✓ la documentation civile,
- ✓ les soins de santé (y compris la prise en charge des violences basées sur le genre),
- ✓ la santé mentale,
- ✓ la protection des enfants non accompagnés.
- ✓ ...

IR 1.2 Nombre de personnes affectées par les menaces assistées à travers des TM/distributions (désagréé par statut, sexe et âge, situation de handicap)

Cet indicateur vise à mesurer la couverture des besoins essentiels (abri, alimentation, eau, hygiène, vêtements adéquats, sentiment de sécurité) des personnes affectées par des menaces et situation de violence et d'abus.

- Activités liées au résultat 1

R1.A1. Identification, prise en charge ou référencement de cas de protection (y inclus VBG ou protection de l'enfance) :

Il s'agira ici dans un premier temps d'identifier et cartographier les différents acteurs et services de protection actifs dans les différentes zones d'intervention du programme (dans certains pays, comme au Burundi, certains de ces acteurs sont déjà pré-identifiés). Par la suite des accords pourront être conclus afin d'établir un système de référencement et contre-référencement des cas de protection spécialisée (par exemple : femmes victimes de VBG nécessitant une prise en charge médicale, prise en charge éducative d'enfants non accompagnés, etc.)

Rappelons que l'Etat et les autorités locales restent les premiers responsables de la prise en charge des cas de protection. Aussi, dans certains pays des appuis en équipements seront fournis aux centres de santé de la zone afin de leur permettre de mieux prendre en charge certains cas

spécifiques (ex : fourniture de kits de prophylaxie post exposition pour les victimes de violence sexuelle au Niger, etc.)

R1.A2. Mise en place de points de services humanitaires (PSH)

Des points de services humanitaires (PSH) seront mis en place ou redynamisés au Burkina Faso, au Mali et au Niger, principalement à l'attention des personnes déplacées, mais également accessibles à d'autres publics vulnérables. Inspirés du modèle développé par le Mouvement CRCR (notamment la Croix-Rouge de Belgique⁶), ces espaces sûrs et accueillants offrent un accès à divers services humanitaires.

Selon le contexte, les PSH peuvent proposer :

- Un lieu propre et sécurisé pour se reposer, avec parfois repas et douches ;
- Des informations fiables ;
- La protection des liens familiaux (PLF) ;
- Des soins de santé de base et un soutien psychologique ;
- Une orientation vers d'autres services spécialisés (abri, santé mentale, logement, etc.).

R1.A3. Activité de soutien psychosocial (PSS)

Cette activité, prévue au Burkina Faso, Mali, Niger et en RDC, aura pour objectif de renforcer le bien-être mental et émotionnel des personnes victimes de violence ou de déplacement, à travers des services de soutien psychosocial adaptés. Elle inclura des séances individuelles ou de groupe, des espaces sûrs (cf. activité 2), des activités récréatives et de renforcement des capacités communautaires. L'approche est centrée sur la dignité, la résilience et la participation active des bénéficiaires, en particulier les enfants, les femmes et les personnes vulnérables. L'intervention sera menée en coordination avec les acteurs spécialisés en santé mentale et protection. Elle contribuera à prévenir les troubles psychosociaux et à favoriser la reprise d'une vie normale. Au Sahel, cette activité bénéficiera de l'appui technique de la CRD.

R1.A4. Appui à l'obtention de documents d'état civil, d'acte de naissance

Cette activité, menée au Burkina Faso, au Mali et au Niger, visera à faciliter l'accès aux documents d'état civil, en particulier les actes de naissance, pour les personnes déplacées internes et/ou enfants en situation de vulnérabilité. Elle comprend l'identification des cas prioritaires, la sensibilisation des familles à l'importance de l'enregistrement civil, ainsi que l'accompagnement administratif et logistique dans les démarches auprès des autorités compétentes. L'objectif est de garantir à ces populations un accès effectif à leurs droits fondamentaux, notamment à l'éducation, aux soins de santé, à la protection juridique et à l'assistance humanitaire.

R1.A5. Assistance multisectorielle aux victimes de menaces de protection - survivants aux violences (Assistance Alimentaire, Abris, Kits Wash, Kits dignité, etc.)

L'activité, menée dans l'ensemble des pays, visera à apporter une assistance multisectorielle aux personnes déplacées internes (PDI), survivants de violences basées sur le genre (VBG) et autres victimes directes de menaces de protection, à travers la distribution de biens en nature ou de transferts monétaires. Cette aide répondra aux besoins urgents essentiels, notamment en matière d'alimentation, d'abris et de soins médicaux. Elle sera personnalisée en fonction du profil et du niveau de vulnérabilité de chaque bénéficiaire. La mise en œuvre se fera en étroite coordination avec les acteurs humanitaires et communautaires, afin de combler les lacunes existantes et d'éviter les doublons dans l'assistance.

Selon le niveau et l'expérience des partenaires, des appuis et supervision pourront être fournis par le « pôle d'expertise » en transfert monétaire et/ou en gestion de l'information de la CRB et/ou les techniciens spécialisés dans le secteur abris de l'AICRL dans le cadre de cette activité.

⁶ Voir [Hub humanitaire: une aide indispensable apportée aux migrants](#)

R1.A6. Protection des liens familiaux

Cette activité vise à préserver, rétablir et renforcer les liens familiaux des personnes affectées par les déplacements ou les crises, notamment les enfants séparés ou non accompagnés. Elle sera menée, au Burkina Faso, Niger et en RDC, en collaboration avec le CICR, qui appuie déjà les SNH sur cette thématique. Les PSH (cf. activité 2) seront un point d'entrée pour cette activité.

- Résultat et impact attendus

Ce résultat regroupe l'ensemble des activités directement liées à une ou plusieurs **menaces** en matière de protection, qu'elles visent à prévenir, atténuer ou y répondre.

Il s'agira principalement de mener des activités d'assistance visant à répondre aux **conséquences immédiates d'une menace**. Cela inclut, par exemple, la prise en charge d'une victime de VBG ou le soutien apporté à une famille ayant récemment subi un déplacement forcé.

Bien que certaines menaces ne puissent être réduites à travers le présent programme — notamment celles générées par des groupes armés — d'autres peuvent faire l'objet d'interventions ciblées, comme les violences basées sur le genre (VBG). Concernant la prévention et l'atténuation des menaces issues de conflits armés, rappelons le mandat spécifique conféré par les Conventions de Genève au CICR à cet égard, notamment en termes de sensibilisation et formation au DIH et de diplomatie humanitaire auprès des porteurs d'armes. Aussi, à travers les mécanismes de coordination du Mouvement existant dans les pays, la CRB et ses partenaires se coordonneront et collaboreront de manière étroite avec le CICR pour alimenter, soutenir et relayer ses actions de plaidoyer en faveur du respect du DIH et/ou compléter certaines actions telles que la Protection et le rétablissement des liens familiaux

R1.A7 Renforcement des capacités des autorités locales et des leaders communautaires

Suite au changement de zone au Niger, cette activité est susceptible d'être revue ou supprimée.

4.3.2.2 **Résultat 2 : Les vulnérabilités en matière de protection sont réduites et les capacités de protection des personnes, des groupes et des communautés affectés par des crises humanitaires dans les zones d'intervention sont renforcées**

4.3.2.2.1 *À l'étape de la proposition*

- Secteur : Protection
- Indicateurs du résultat 2 :

IR 2.1. Nombre de personnes (désagréé par statut, sexe et âge, situation de handicap) déclarant percevoir une amélioration dans la cohésion sociale parmi les communautés à la suite des activités ayant eu lieu

L'intervention est conçue pour bénéficier à la fois aux personnes déplacées et/ou victime directes de violence et aux autres membres les plus vulnérables des communautés hôtes. Cette approche inclusive permet de renforcer les liens sociaux, de prévenir les tensions et d'éviter les sentiments d'injustice ou de stigmatisation.

Par *cohésion sociale*, on entend la capacité d'une communauté à vivre ensemble de manière harmonieuse, en assurant le bien-être de tous ses membres, en réduisant les inégalités, en évitant l'exclusion, et en favorisant la collaboration entre les différents groupes.

L'indicateur permet donc d'évaluer dans quelle mesure les membres des communautés ciblées perçoivent une amélioration de cette dynamique sociale, en tenant compte de leur statut (déplacé ou membre de la communauté hôte), de leur sexe, de leur âge et de leur éventuelle situation de handicap.

IR 2.2. Nombre de personnes ayant été formées et/ou sensibilisées en PGI (y inclus VSBG), Droits Humains, cohésion sociale... Désagrégées par statut : autorités locales, membres de la communautés)

Cet indicateur vise à mesurer le nombre de personnes externes à la CR ayant participé à des activités de formations ou de sensibilisations sur des thématique de protection.

- Activités liées au résultat 2

R2.A1. Sensibilisations et renforcement des connaissances des communautés aux VSBG, aux droits de l'homme, à la gestion de conflit, etc.

Cette activité, qui sera menée dans les trois pays du Sahel et au Burundi, visera à renforcer les capacités des communautés en matière de protection à travers des sessions de sensibilisation et de formation sur les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG), les droits humains, la gestion des conflits et autres thématiques connexes. Elle permettra de prévenir les risques de protection en favorisant une meilleure compréhension des droits, des mécanismes de recours et des comportements protecteurs. L'approche sera participative, inclusive et adaptée aux réalités locales, en ciblant particulièrement les groupes vulnérables, les leaders communautaires et les relais locaux. Elle contribuera à créer un environnement plus sûr, plus équitable et plus résilient, tout en renforçant les dynamiques communautaires de prévention et de réponse.

R2.A2. Activités de cohésion sociale

Cette activité visera à renforcer la cohésion sociale entre les communautés hôtes et les personnes déplacées et autres groupes affectés ou marginalisés, entre éleveurs et cultivateurs ou encore entre différentes ethnies, en favorisant le dialogue, la solidarité et la coexistence pacifique. Elle sera menée dans les cinq pays et comprendra l'organisation d'activités communautaires participatives (ateliers, dialogues intercommunautaires, événements culturels ou sportifs) et la mise en place d'espaces de concertation. En créant des opportunités d'échange et de collaboration, elle contribuera à prévenir les tensions, à réduire les risques de discrimination ou de stigmatisation, et à renforcer les mécanismes de protection communautaire. L'approche sera inclusive, sensible au conflit et fondée sur la participation active de tous les groupes, en particulier les femmes, les jeunes et les leaders locaux. Elle s'inscrira dans une stratégie globale de renforcement de la résilience et de la paix sociale.

R2.A3. Assistance individuelle/ménage/communautaire en vue de la réduction de vulnérabilité (Kits Dignité, Abris, Assistance alimentaire soudure, etc.)

Il s'agira ici de cibler les personnes ou ménages qui, sur base d'analyses communautaires réalisées (ou mis à jour) dans le cadre de l'activité 5 du présent résultat, seront considérées comme le plus à risque de protection. Par exemple un appui à la scolarisation d'enfants vulnérables ou orphelins pourra réduire leur risque d'être recrutés par des groupes armés ou être exploités ; une assistance alimentaire pendant la période de soudure au Sahel à l'attention des ménages vulnérables réduit le risque d'adoption de stratégie d'adaptation néfaste (prostitution, déscolarisation et travail infantile, etc.).

Dans certains cas, l'assistance pourra se faire de manière communautaire, telle que l'appui en équipements aux établissements scolaires.

R2.A4. Appui AGR

Au Mali, au Niger et au Burundi, le programme soutiendra des activités génératrices de revenus en faveur de personnes ou ménages vulnérables particulièrement exposés à certaines menaces de protection (par exemple personnes retournées dans leurs zones d'origine, femmes seules, etc.) en vue de renforcer leurs capacités économiques et de connectivité et améliorer ainsi leur résilience.

L'expérience dans d'autres programmes, a montré l'importance d'intégrer l'approche de protection transversale DAPS dès le démarrage de l'activité afin de garantir une meilleure inclusivité.

R2.A5. Mise en place de cadres/mécanismes communautaires de protection. Renforcement, analyse communautaire des risques et plans de mitigation

Cette activité visera à établir et renforcer des mécanismes communautaires de protection afin de prévenir, identifier et répondre aux risques de protection au sein des communautés affectées. Elle comprendra la mise en place ou le renforcement de comités de protection, l'analyse participative des risques, ainsi que l'élaboration de plans communautaires de mitigation. Ces cadres favoriseront l'appropriation locale des enjeux de protection, tout en renforçant la résilience collective face aux menaces. L'outil EVCA (Evaluation des Vulnérabilités et des Capacités) développé par la FICR et déjà utilisé dans le cadre de programmes de Résilience et de préparation aux catastrophes dans les différents pays partenaires, pourra être utilisé à cette fin. Indépendamment de l'outil utilisé, l'approche reposera sur la mobilisation des savoirs locaux, la participation inclusive (notamment des femmes, des jeunes et des personnes marginalisées) et la coordination avec les autorités locale. Elle contribuera à une réponse durable, ancrée dans les dynamiques communautaires.

R2.A6. Construction et réhabilitation d'infrastructures communautaires (latrines, puits, réhabilitation de centres de santé etc.)

Cette activité qui sera menée au Burkina-Faso et au Niger, visera à renforcer la protection des populations vulnérables par la construction et la réhabilitation d'infrastructures communautaires essentielles, telles que les latrines, les points d'eau et les centres de santé. En facilitant l'accès à des services de base dans des conditions dignes et sécurisées, elle contribuera à réduire les risques de violence, d'exploitation et de négligence, en particulier pour les femmes, les enfants et les personnes déplacées. Dans les zones d'accueil, elle permettra également d'atténuer les tensions potentielles entre déplacés et communautés hôtes, souvent contraintes de partager des ressources limitées. L'approche intégrera les principes de protection transversale dès la phase de conception, en veillant à la sécurité, à l'accessibilité et à la participation communautaire. La mise en œuvre se fera en coordination avec les autorités locales afin d'assurer une réponse durable, inclusive et adaptée aux besoins exprimés par les populations cibles.

R2.A7 Renforcement des capacités des autorités locales et des leaders communautaires (leaders d'opinion et religieuse)

Suite au changement de zone au Niger, cette activité est susceptible d'être revue ou supprimée.

- Résultat et impact attendus

Ce résultat couvre l'ensemble des activités qui agissent sur **les vulnérabilités ou les capacités** des communautés et qui influencent le niveau d'exposition de ses membres à une menace de protection.

Il s'agit d'interventions qui, sans cibler directement une menace spécifique, contribuent à réduire les facteurs de risque ou à renforcer la résilience en matière de protection des personnes concernées.

Cela sera mis en œuvre à travers, d'une part des actions au niveau communautaire, comme la mise en place de comités communautaire en charge du sujet, la réhabilitation d'infrastructures locale ; et d'autre part d'assistance directe auprès de personnes particulièrement exposées

Par exemple, la construction d'un logement pour une famille vulnérable permet de stabiliser sa situation, d'améliorer son intimité et, par conséquent, de réduire son exposition à des risques tels que les violences basées sur le genre (VBG) ; l'assistance alimentaire en période de soudure sur base de la vulnérabilité et non du statut (PDI) permet d'éviter de potentielle jalousie et tension entre personnes déplacées et communautés hôtes dans une période particulièrement critique en terme de sécurité alimentaire

Les activités d'assistance incluses dans ce résultat sont donc celles qui ne répondent pas directement à une menace, mais qui ont un impact indirect sur la protection.

4.3.2.3 Résultat 3 : Les Sociétés Nationales Hôtes partenaires renforcent leurs capacités afin d'améliorer l'efficacité, la qualité et l'efficacité des actions de prévention et d'atténuation des risques de protection dans les contextes de crise humanitaire.

4.3.2.3.1 À l'étape de la proposition

- Secteur : Renforcement Capacités des acteurs locaux
- Indicateurs du résultat 3 :

IR 3.1. Nombre de staff/volontaires de la Croix-Rouge ayant été formés en PGI, Droits Humains, cohésion sociale, etc. et qui ont améliorés leurs connaissances

Il s'agit de mesurer ici l'acquisition des connaissances que les staff salarié et/ou volontaires des partenaires locaux CR à travers les formations qui seront prodiguées à travers ce programme à la fois au niveau central qu'au niveau local

IR3.2. Nombre de plaintes enregistrées par le partenaire

Il s'agira ici de comptabiliser le nombre et le type de plaintes à travers les différents mécanismes de remontées d'information mis en place par les SNH.

Sur base de ces informations et avec l'accompagnement des délégués sur place et/ou les membre du pôle d'expertise PGI/ECR (cf. chapitre 4.5), les SNH pourront améliorer le système mis en place en termes d'accessibilité et de gestion des cas.

- Activités liées au résultat 3

R3.A1. Formations et appui techniques des staffs et des volontaires (PGI, Cohésion sociale, Do No Harm, Principes Humanitaires, Transferts monétaires, Digitalisation, Gestion sécurité etc.)

Les formations et appuis techniques des partenaires sont prévus à différents niveaux. Ainsi, les experts de la CRB et/ou des PNS partenaires (délégués ou du siège) pourront, à la demande des SNH, poursuivre l'accompagnement initié les années passées, en particulier en matière de PGI, transferts monétaires, Premiers Secours Psychologique, etc. Cet accompagnement sera réalisé en coordination avec les autres programmes et partenaires du Mouvement présents dans le pays.

Les comité locaux et volontaires dans les zones d'intervention seront quant à eux formés et encadrés par le siège des SNH.

R3.A2. Appuis techniques au développement de système de remontées d'informations/redevabilité (lignes téléphoniques, comité gestion des plaintes)

La participation et la redevabilité des populations ciblées est un aspect fondamental afin d'assurer que les opérations menées n'engendre pas elles-mêmes de nouveaux risques de protection. C'est la raison pour laquelle un accompagnement et des appuis pour le développement de système de redevabilité se poursuivra dans la continuité des précédents programmes.

R3.A3. Appuis techniques à l'élaboration, finalisation, capitalisation, évaluation des documents stratégiques, procédures, etc. des SNH

Cette activité consiste à fournir un accompagnement technique spécialisé aux Partenaires dans la conception, la révision, la documentation et l'évaluation de leurs cadres stratégiques et opérationnels en lien avec la Protection et/ou la réponse aux catastrophes. Elle inclut notamment l'appui à la rédaction et à la structuration de documents stratégiques (plans nationaux, politiques, cadres de référence) ; la finalisation de procédures et outils ; la capitalisation des expériences et bonnes pratiques à travers des rapports, études ou autres ; l'évaluation de la pertinence, de la cohérence et de l'efficacité des documents existants, en vue de leur amélioration continue.

R3.A4. Renforcement de la SNH en matériel et équipement, réhabilitation, sécurisation des biens et des personnes, etc.

Cette activité vise à améliorer les capacités opérationnelles des partenaires, en particulier au niveau local, et lui donner les *moyens d'agir*, non seulement dans le cadre de cette action, mais également par la suite. Concrètement, il pourra s'agir de dotation en matériel et équipements techniques adaptés aux besoins des services (matériel informatique, matériel roulant, mobilier de bureau, etc.), de réhabilitation ou l'aménagement d'infrastructures (bureau local) pour garantir un environnement de travail fonctionnel et sécurisé, la mise en place de dispositifs de sécurisation des biens et des personnes (systèmes de surveillance, contrôle d'accès, équipements de protection, etc.),

R3.A5 Appuis à la mobilisation des ressources et couverture des frais de fonctionnement de la SNH, en particulier les comités locaux

Au-delà des formations techniques prévue dans le cadre de l'activité 1 et du soutien au niveau des équipements et des infrastructures, une contribution sera également fournie pour le fonctionnement de la SNH partenaire au niveau central mais également au niveau local.

Dans une optique de durabilité financière, une attention sera apportée à la mobilisation locale des ressources, notamment au Burkina Faso et en RDC où des activités génératrices de revenus développées par les comités pourront être soutenues.

R3.A6 Ateliers et visites d'échanges (peer learning)

L'apprentissage par les pairs est une approche pédagogique très appréciée par les différents partenaires et qui a déjà montré ses preuves par le passé. Ainsi des visites d'échanges pourront être organisés à différents niveaux : entre différentes zones d'un même pays, des visites bilatérales entre pays ou encore, à l'initiative des pôles d'expertises de la CRB, des ateliers réunissant l'ensemble des partenaires autour d'une thématique jugée comme la plus pertinente ou prioritaire.

R3.A7 Mise en place de mesures de protection (psychologique ou physique) pour le staff des sociétés nationales partenaires.

Une attention particulière sera apportée sur la gestion de la sécurité des volontaires et staff, y compris les aspects en lien avec la santé mentale et premiers secours psychologiques. En effet, tant au Sahel que dans les Grands lacs, les acteurs humanitaires sont confrontés à de gros problème d'accès dû aux conflits et l'insécurité. A ce titre, les volontaires et le personnel des Croix-Rouge partenaires peuvent être parfois témoins directs de violence et être eux-mêmes menacés. Il est donc primordial d'être également attentif à la mise en place de mesure préventive à leur égard, et ce d'autant plus dans une optique de localisation.

- Résultat et impact attendus

Ce résultat entre dans la stratégie de localisation du Programme (cf. également chapitre 5.2). Le renforcement des Croix-Rouge locales nous semble essentiel pour garantir la qualité et la durabilité des interventions proposées. En effet, rappelons que tous nos partenaires locaux sont auxiliaires des pouvoirs locaux et disposent de mandats spécifiques en matière de secours (qui peuvent varier d'un pays à l'autre). Ainsi, tant les appuis techniques, fournis par les PNS parties prenantes (CRB, CRD et AICRL) ou à travers d'autres collaborations, que les appuis organisationnels/institutionnels prévus dans le présent programme, contribueront à l'amélioration de la qualité des interventions que les SNH partenaires mettent œuvre, également avec d'autres financements.

Au-delà des apprentissages « technique » spécifiques (protection, transferts monétaire, préparation aux catastrophe) en lien direct avec les activités des résultats 1, 2 et 4, il s'agira d'appuyer également les partenaires au niveau organisationnel et institutionnel afin qu'ils puissent faire perdurer un minimum de service mis en place.

Une attention particulière sera accordée à l'accompagnement et renforcement des comités locaux CR, qui sont en première ligne, aux côtés et avec les communautés tant en cas de crise qu'en période de stabilité.

4.3.2.4 Résultat CM

4.3.2.4.1 À l'étape de la proposition

- Budget prévu et montant de la justification

Le budget total prévu pour ce résultat est de 615.291 €, soit 10% du budget direct de l'action.

- Mesure de préparation déjà en place

En termes de mesure de préparation déjà en place, notons que l'ensemble des partenaires disposent déjà de protocoles d'intervention ainsi que de volontaires et de personnel formés pour la réponse aux catastrophes du niveau central au niveau local ou communautaire. Ainsi, les activités mise en œuvre dans le cadre du Résultat CM s'aligneront sur ces protocoles. Entre autres protocoles nous pouvons mentionner les plans de contingence spécifique à certains risques (santé, catastrophe, troubles civils etc.), les plans multirisques ou multi-aléas ainsi que des procédures opérationnelles standardisées et des boîtes à outils pour intervenir rapidement et efficacement en cas d'urgence. Dans les mesures déjà en place, il est également important de souligner la disponibilité de ressources auprès des SNH. Des ressources humaines, techniciens et staffs formés dans les thématiques clés de réponses aux urgences et au relèvement (technique d'évaluation rapide, cash transfert, gestion des données et digitalisation, distributions d'urgences, approche PER...), des entrepôts de stockage des biens et matériels, des sièges et bureaux de Croix-Rouge au niveau communautaire ainsi que des équipements d'intervention en cas d'urgence.

Au niveau administratif, notons également que certaines SNH disposent déjà de contrats-cadres avec des fournisseurs et des prestataires de services financiers conclus dans le cadre d'autres programmes, soutenus par la CRB ou par d'autres partenaires du Mouvement. Ainsi, l'utilisation de ces contrats dans le cadre de la mise en œuvre du CM offrira un avantage en termes de gain de temps, les procédures d'acquisition et de prestation de service ayant déjà été faites. En outre, dans certains pays, les SNH disposent déjà de stocks d'urgence prépositionnés (acquis sur d'autres programmes). Dans le cas où ces stocks étaient utilisés dans le cadre du présent résultat, le CM pourrait être utilisé afin de réassortir le stock et remplacer les items utilisés pour une prochaine crise au cas où d'autres financements avec la SNH ne le prévoient pas.

Par ailleurs, certains partenaires comme la CRM, la CRBF, la CRN et la CRBu, développent, avec l'appui et l'accompagnement de la CRB et d'autres membres du Mouvement CRCR (ex : FICR, CR Danoise, le Centre climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (RCCC)...), des stratégies d'actions anticipatoires dans le cadre du mécanisme DREF. Dans ce contexte, des « protocoles d'actions précoces (PAP) »⁷ complets ou simplifiés ont été mis en place (ou sont en cours de mise en place), notamment au Mali pour la réponse aux inondations, à l'insécurité alimentaire et aux déplacements de populations, au Burkina Faso pour les vagues de chaleurs et les sécheresses, au Niger pour les inondations et les sécheresses et enfin au Burundi pour les inondations et la montée des eaux du Lac Tanganyika. Le Crisis Modifier du Programme pourra donc contribuer à l'action anticipatoire. Dans le cas où ces protocoles étaient activés, le CM peut compléter le protocole déclenché entre la FICR et la SNH, notamment en augmentant le nombre de bénéficiaires des activités anticipatoires prévu dans le PAP, ou afin d'ajouter toute activité anticipatoire pertinente pour la réponse en amont d'une catastrophe.

Enfin, sur base des leçons apprises des précédents programmes, la procédure interne à la CRB est en cours de révision afin d'accélérer les process de validation et de transferts de fonds vers les

⁷ Voir [Alerte précoce, action rapide | IFRC](#) ; [Pilier anticipatif du DREF | IFRC](#)

partenaires. Cette procédure sera partagée à la DGD une fois validée par le management de la CRB et devrait être d'application au démarrage du présent programme.

- Procédure d'activation

Afin de pouvoir faire appel au Crisis Modifier du programme, l'alerte devra soit :

- ✓ Avoir été préalablement être enregistrée sur la plateforme IFRC GO par la SNH,
- ✓ Être émise par un système d'alerte précoce reconnu au niveau national (ministère, GCCOR, ou autre pertinent selon le contexte),
- ✓ Être émise à travers un PAP complet ou simplifié.

Dans tous les cas, la CRB et/ou le Mouvement devront avoir été informés par écrit de la survenue de la crise et l'intention de la SNH d'y répondre.

Le CM du présent programme, visera les actions de secours immédiats visant à sauver des vies, qui peuvent avoir lieu juste avant (actions anticipatoires) ou juste après (assistance) une crise survenue dans l'un des pays partenaire (Burkina, Mali, Niger, Burundi et RDC)

Par crise, la CRB entend tout événement naturel ou non affectant négativement le fonctionnement d'une communauté et qui dépasse sa capacité à y faire face en utilisant ses propres ressources (ex : vague de chaleur et sécheresse, inondations, glissement de terrain, épidémies, déplacements de population, etc.).

Dans le cas de crise importantes, le CM peut fournir un soutien à la mise en place d'une opération d'urgence plus vaste. Ainsi, il peut couvrir les frais d'évaluation, de réponse, de suivi, de communication et visibilité de ces actions.

Dans le cas où un DREF est demandé pour la même crise pour laquelle un CM est sollicité, la SNH devra expliquer dans sa demande comment le montant du CM sera utilisé pour compléter l'opération DREF si l'entièreté du budget DREF est accordé par la FICR. A défaut, le CM devra être remboursé.

Dans sa demande d'activation, la SNH indiquera les indications suivantes :

- ✓ Localisation
- ✓ Type de catastrophe et nombre de personnes/ ménage sinistré et le nombre de personne/ménage à couvrir par le CM
- ✓ Type de réponse envisagée et durée
- ✓ Utilisation de stocks prépositionnés, si lieu
- ✓ Budget total de l'action et montant demandés au CM
- ✓ Autres contributions et/ou coordination en place
- ✓ Si une demande de DREF a ou va être introduite et pour quel montant
- ✓ Si un PAP complet ou simplifié a été ou risque d'être activé, en précisant le montant octroyé, le nombre de bénéficiaires et les activités prévues ou envisagées

La demande sera analysée par le Coordinateur de l'Unité Géographique de la CRB dont relève la SNH et le gestionnaire financier en charge du Programme. La validation de la demande sera effectuée par le Coordinateur sur base des avis des Représentants Pays sur place et des Responsables Partenariats et Programmes en charge du pays, qui s'assureront également du suivi de la mise en œuvre du financement au cas échéant.

Dans le cas où l'ensemble du budget prévu pour ce Résultat n'était pas dépensé une réallocation sera réalisée dans le cadre des autres résultats ou pour le pré-positionnement de stock.

4.4 Plan de travail (par exemple, annexe, diagramme de Gantt) Annexe III

4.5 Suivi, évaluation, audit et autres études

4.5.1 Suivi des activités (expliquer comment, par qui)

- Monitoring general

La multiplicité des zones couvertes par le programme et des parties prenantes exige la mise en œuvre de mécanismes de suivi et de coordination efficaces.

Au niveau de l'ensemble du programme, un comité stratégique sera mis en place au niveau global. Constitué des Coordinateurs des deux Unités Géographiques (Sahel et Grands Lacs), des représentants des « pôle d'expertise » de la CRB⁸ et des représentants des PNS parties prenantes (CRD et AICRL). Son rôle sera d'assurer le suivi global du programme tant opérationnel que financier et de proposer les orientations stratégiques si nécessaire (par ex : réallocation du budget Crisis Modifier d'une région à l'autre). Ce comité stratégique se réunira de manière annuelle (au démarrage du programme, à la remise du rapport intermédiaire et à la fin du programme.)

Des comités régionaux, réunissant les membres des unités géographiques du siège, des représentants des pôles d'expertises, les Représentants de la CRB des pays ciblés, les gestionnaires financiers CRB et des représentants (au siège ou sur le terrain) des PNS parties prenantes seront également mis en place, afin d'assurer un suivi au niveau régional, de capitaliser les bonnes pratiques et de favoriser les échanges d'expérience entre les pays des deux régions. Ces comités se réuniront de manière semestrielle.

Enfin, dans chaque pays, les projets seront mis en œuvre selon un mode de gestion conjointe, impliquant une **responsabilité partagée entre les partenaires** (SNH et PNS). Ceux-ci seront conjointement responsables de la stratégie d'intervention, de la mise en œuvre du programme, ainsi que d'éventuelles réorientations opérationnelles et/ou budgétaires, dans le respect du cadre défini par le bailleur.

Le suivi quotidien des activités sur le terrain sera assuré par **les équipes des partenaires**, avec l'appui du Représentant Pays de la CRB (ou de son adjoint, le cas échéant).

Des comités mixtes de supervision (ou comités de pilotage pays) seront organisés trimestriellement et réuniront :

- ✓ des délégués de la CRB,
- ✓ le cas échéant, des représentants des PNS partenaires (CRLux et CRD),
- ✓ les cadres de la SNH impliqués dans la supervision du programme.

Ces comités auront pour mission d'orienter les équipes en cas de besoin et de prendre des décisions stratégiques au niveau national, si nécessaire.

Enfin, sur la base de l'expérience pilote du programme précédent, un système informatisé de collecte de données sera déployé à l'échelle globale. Ce Dashboard du programme placé sous la supervision technique d'une personne du Pool technique Gestion de l'information et digitalisation de la CRB facilitera :

- ✓ la consolidation des données transmises par les équipes terrain,

⁸ Depuis 2025, la CRB a mis en place différents pôles d'expertises sur les thématiques prioritaire suivantes : Protection, Genre et Inclusion/ Engagement Communautaire, Transfert monétaires, Gestion de l'information et digitalisation, Développement des Sociétés Nationales et Réduction des Risques de Catastrophes. Ces pôles, constitués de délégués expatriés et de personnel du siège, sont entre autres chargés de développer la stratégie et es approches de la CRB en lien avec les thématiques précitées, accompagner les partenaires et les équipes CRB en vue d'améliorer la qualité des interventions, développer, capitaliser et diffuser les connaissances.

- ✓ la visualisation en temps réel de l'avancement du programme et des indicateurs de performance.
 - ✓ La prise de décision
- Prévention de la fraude et mise à jour des mesures de prévention/leçons en cas de fraude dans le programme précédent

La mise en place de procédures rigoureuses de contrôle interne ex ante et ex post constitue un pilier fondamental de la prévention de la fraude dans les programmes humanitaires. Ces procédures encadrent notamment les acquisitions, qui représentent un point sensible en matière de gestion des ressources. Pour les achats effectués par les partenaires locaux, une distinction sera opérée selon le montant engagé : les acquisitions inférieures à 30.000 € devront être validées par le Représentant Pays, tandis que celles dépassant ce seuil nécessiteront une approbation préalable du siège de la CRB avant tout engagement de dépense. Cette hiérarchisation des contrôles renforcera la transparence, limitera les risques de favoritisme ou de surfacturation, et assurera une meilleure traçabilité des fonds.

Par ailleurs, tous nos partenaires disposent de procédures prévoyant la séparation des fonctions entre les personnes en charge de la demande, de l'approbation et du paiement, ce qui constitue une barrière supplémentaire contre les fraudes internes en réduisant les possibilités de collusion ou de manipulation.

En complément de ces procédures, la formation des partenaires sur les risques de fraude, les règles éthiques et les mécanismes de signalement sera effectuée par le biais du Conseiller technique Admin. Fin Régional (Sahel) et/ou les Gestionnaires Financiers du siège lors de mission d'appui. Ces sessions de formation viseront à sensibiliser l'ensemble des acteurs aux comportements à risque et à promouvoir une culture organisationnelle fondée sur l'intégrité, la transparence et la responsabilité.

L'utilisation d'outils numériques, tels que les systèmes de gestion électronique des bénéficiaires, permettra également de renforcer les capacités de contrôle. À titre d'exemple, dans le cadre du programme précédent, l'utilisation de ces plateformes a permis de détecter en amont des tentatives de recrutement de bénéficiaires ne répondant pas aux critères de ciblage préalablement définis, permettant ainsi une réponse rapide et appropriée. Ce type de dispositif sera reconduit et renforcé.

Enfin, la mise en place de canaux de dénonciation confidentiels et accessibles, ainsi que la collaboration avec les communautés locales, favoriseront une vigilance partagée et une réponse rapide en cas de suspicion de fraude.

- Assurer une programmation de qualité

La qualité des actions mises en œuvre dans le cadre du présent programme constitue une priorité stratégique. Elle sera assurée par un dispositif rigoureux de supervision et d'appui technique, mobilisant les expertises internes des partenaires opérationnels.

En premier lieu, les équipes techniques des sièges des organisations partenaires, composées de professionnels qualifiés et expérimentés, assureront un suivi étroit des activités sur le terrain. Des missions conjointes avec les Représentants Pays seront organisées de manière régulière, en particulier lors des phases critiques du programme (telles que les distributions ou les actions de plaidoyer), afin de garantir la conformité technique et opérationnelle des interventions.

Depuis 2025, la Croix-Rouge de Belgique (CRB) a mis en place des **pôles d'expertise thématiques** regroupant des référents techniques du siège et des délégués de terrain. Ces pôles couvrent des domaines clés tels que : la Protection, le Genre et l'Inclusion ; l'Engagement communautaire ; les Transferts monétaires ; la Gestion de l'information et la digitalisation ; le Développement des Sociétés Nationales ; et la Réduction des risques de catastrophe.

Ces pôles ont pour mandat de garantir la qualité technique des activités, d'identifier les éventuelles lacunes et de fournir un appui ciblé aux partenaires. Ces actions d'accompagnement sont intégrées dans le cadre du Résultat 3 du programme.

Enfin, une **évaluation finale par les pairs** sera conduite, capitalisant sur l'expérience acquise dans le cadre du programme AMOPAH2. Ce processus innovant vise à renforcer la redevabilité mutuelle entre Sociétés Nationales, en mobilisant des évaluateurs issus des pays partenaires, mais intervenant dans des contextes où ils ne sont pas directement impliqués. Cette approche garantit à la fois objectivité, apprentissage croisé et amélioration continue.

- Gestion et suivi des risques

La gestion et le suivi des risques sera effectué de manière continue au niveau de chaque pays par les partenaires et les Représentant pays CRB et seront dans tous les cas abordés lors des comités de pilotage « pays ».

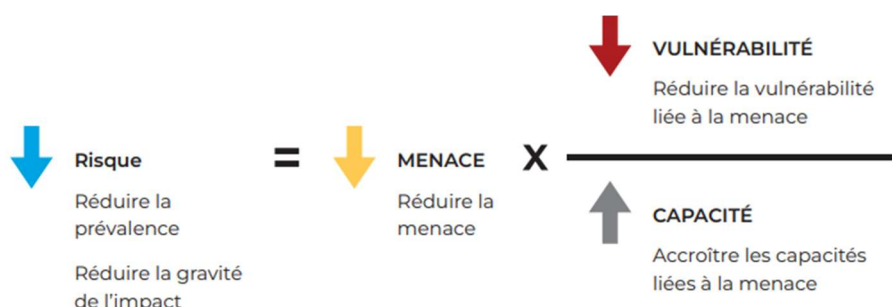
Une attention particulière sera apportée aux risques sécuritaires, notamment dans les pays du Sahel où la situation sécuritaire est très volatile et qui connaissent de nombreux problèmes d'accès.

5. QUESTIONS TRANSVERSALES

5.1 Comment le programme aborde-t-il les risques de protection

5.1.1 Décrivez comment le programme contribuera aux besoins de protection des personnes dans la zone d'intervention. Veuillez préciser comment le programme entend aborder les risques de protection et comment il contribuera à atténuer ou à réduire les risques de protection identifiés ci-dessus.

Le programme dans son ensemble est structuré autour de l'équation des risques de protection :



Ainsi, le premier résultat sera focalisé sur les menaces protection alors que le deuxième se focalisera sur la réduction des vulnérabilités et le renforcement des capacités des communautés ciblées. Compte-tenu de l'étendue géographique du programme, couvrant à la fois l'Afrique de l'Ouest et des Grands-Lacs, les analyses protection et les activités qui en découlent varieront sensiblement, mais la logique reste la même.

Anticiper, réduire et atténuer les menaces protections est évidemment une gageure dans le travail humanitaire et le résultat 1 consistera surtout à répondre à des violations du droit directement liées à ces menaces (par exemple assistance à des personnes victimes de déplacement forcés à la suite de violences armées, femmes victimes de violences basées sur le genre, etc.). Dans des contextes de conflits armés, selon le Droit International Humanitaire et les dispositions prévues au sein du Mouvement CRICR, le CICR est l'organisation la mieux placée pour mener des activités de diplomatie humanitaire auprès des porteurs d'armes afin de faire respecter le Droit International Humanitaire. Aussi, la CRB et ses partenaires de mise en œuvre veilleront à partager leurs analyses en termes de protection avec le CICR et nourrir ainsi le dialogue qu'il entretient avec les différentes factions en conflit en vue de garantir les droits des populations civiles consacrés par le DIH.

Les menaces et leurs effets sont souvent accentués par les vulnérabilités sous-jacentes des communautés : méconnaissance des droits applicables, manques d'accès à certains services de base, etc. Aussi, les activités prévues dans le cadre du Résultat 2 auront comme but spécifique d'atténuer les vulnérabilités et d'augmenter les capacités des communautés ciblées ce qui leur permettra, même indirectement, d'être plus résistante face aux menaces protection à défaut de pouvoir les éradiquer totalement.

Une attention particulière sera en outre accordée aux aspects de protection transversale, dans un esprit de « ne pas nuire ». En effet il est essentiel que les activités menées dans le cadre de ce programme ne génèrent pas elles-mêmes de nouveaux risques de protection. Ainsi, les activités d'assistance feront l'objet de questionnaires spécifiques intégré dans les enquêtes Post Distribution Monitoring, et seront analysées sur base de l'outil développé par la DG ECHO. De plus, le pôle d'expertise de la CRB développera des outils de vérification pour les autres services offert à travers le programme, sur base des outils déjà existant au sein du Mouvement CRCR.

5.2 Comment le programme mettra-t-il en œuvre la localisation ?

5.2.1 Décrire la stratégie et les actions de localisation du programme (pourcentage du financement allant au partenaire local, conditions de partenariat, participation et redevabilité vis-à-vis des populations affectées)

Dans un environnement humanitaire de plus en plus complexe, la localisation de l'aide s'impose comme une nécessité éthique, stratégique et opérationnelle. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, fidèle à ses principes d'unité et d'universalité, reconnaît les Sociétés Nationales comme des acteurs humanitaires légitimes, profondément ancrés dans leurs communautés. L'Accord de Séville 2.0, en clarifiant les rôles et responsabilités au sein du Mouvement, renforce cette dynamique en favorisant une coopération plus équitable et complémentaire.

Dans cette optique, la stratégie partenariale de la Croix-Rouge de Belgique (CRB) s'inscrit pleinement dans une approche de localisation. Elle vise à établir des partenariats solides, équitables et durables avec les Sociétés Nationales partenaires, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités, la reconnaissance du leadership local et la coresponsabilité dans la mise en œuvre des programmes.

Dans le cadre de ce programme, les cinq Sociétés Nationales Hôtes (SNH) ont été activement impliquées dès la phase de conception. Des ateliers de formulation ont été organisés dans chacun des pays concernés, garantissant ainsi que les actions proposées s'alignent sur les plans stratégiques des partenaires et répondent aux besoins identifiés localement.

La mise en œuvre opérationnelle du programme sera assurée par les SNH. Environ **80 %** du budget leur sera transféré, selon des modalités définies dans des accords de partenariat spécifiques à chaque organisation. Dans cette configuration, la CRB (ainsi que les autres Sociétés Nationales participantes) jouera un rôle de soutien structuré autour de trois fonctions clés :

Accompagner : Il s'agit de soutenir les SNH sans se substituer à elles, en favorisant leur autonomie dans la prise de décision et la gestion quotidienne du programme. Ce rôle actif d'accompagnement vise à renforcer leur leadership tout en assurant un appui stratégique.

Donner les moyens d'agir : Cela implique la mise à disposition de ressources humaines, financières, matérielles et techniques nécessaires à une mise en œuvre efficace et qualitative. Au-delà du transfert financier, le programme prévoit un volet spécifique de renforcement des capacités, notamment en matière de protection et de préparation aux catastrophes. Le budget inclut également des frais de fonctionnement liés aux activités sur le terrain ainsi que des frais de structure pour les sièges des SNH, reconnaissant ainsi l'importance de couvrir les coûts indirects pour garantir des partenariats véritablement équitables.

Connecter : La CRB facilitera l'accès des SNH à des réseaux, des ressources et des expertises, tant au sein qu'en dehors du Mouvement, afin de renforcer leur positionnement et leur efficacité.

Enfin, la participation des communautés et la redevabilité seront assurées à travers l'approche Engagement Communautaire et Redevabilité (ECR ou CEA), promue depuis plusieurs années par le Mouvement. Les partenaires bénéficient (ou ont bénéficié) déjà d'un appui dans ce domaine via d'autres programmes. Dans les cinq pays concernés, des mécanismes de redevabilité adaptés seront mis en place : lignes téléphoniques dédiées, comités de plaintes, enquêtes de satisfaction, etc. De plus, les comités locaux et les volontaires, vivant au sein des communautés ciblées, joueront un rôle essentiel de relais pour faire remonter les préoccupations et renforcer la transparence des actions menées.

5.3 Décrire comment le programme s'appuie sur les programmes précédents

5.3.1 Décrivez comment le programme a intégré les leçons potentielles tirées des programmes précédents.

Le programme AMoPAH III s'appuie sur une analyse approfondie des expériences passées pour ajuster ses stratégies et maximiser son impact. Ainsi, les recommandations pertinentes des évaluations externes passées ont été prise en compte.

Chaque pays a tiré des enseignements spécifiques des phases précédentes, y compris la phase en cours qui n'a pas encore fait l'objet d'évaluation, qui orientent désormais les priorités et les modalités d'intervention.

Au **Burkina Faso**, les leçons tirées soulignent l'importance d'une approche intégrée de la protection, couvrant ses dimensions spécialisées, intégrées et transversales. Les précédentes phases ont révélé des lacunes dans la couverture de certains besoins, notamment les assistances de protection individuelle et les initiatives communautaires de réduction des risques. Le programme répond à ces manques en les intégrant explicitement dans sa planification. Il a également été constaté que les dispositifs communautaires de gestion des risques étaient insuffisamment développés ; leur renforcement devient donc un axe central, avec une logique d'autonomisation. Enfin, la coordination entre les acteurs de mise en œuvre sera améliorée pour pallier les faiblesses observées dans la gouvernance du programme.

Au **Mali**, les ajustements sont directement issus des constats des phases antérieures. La réduction de la zone d'intervention vise à améliorer l'efficacité. Le manque de prise en charge des cas de grande vulnérabilité et de santé mentale a été identifié comme un frein à l'impact global ; le programme y répond par une collaboration renforcée avec les partenaires de santé et une attention accrue au bien-être des intervenants. Le besoin de renforcer les capacités des comités locaux et de structurer les AGR pour éviter la consommation du capital productif a également été retenu comme une priorité. Enfin, le suivi des activités et la participation aux cadres de concertation seront intensifiés pour une meilleure coordination.

Au **Niger**, les phases précédentes du programme AMoPAH ont permis de dégager des enseignements clés intégrés dans la conception d'AMoPAH III. D'une part, les activités de cohésion sociale menées dans des zones marquées par des tensions, comme à Diomona, ont montré qu'un engagement communautaire soutenu peut favoriser l'inclusion des personnes déplacées, jusqu'à des formes d'intégration sociale profondes, illustrées par un mariage entre une personne déplacée et une autochtone, ce qui n'est pas anodin pour être signalé, compte tenu du contexte local. D'autre part, l'expérience a mis en lumière l'importance d'une coordination intégrée dès les premières étapes du programme. AMoPAH III a donc été conçu sur la base d'un processus inclusif impliquant activement tous les départements concernés de la SNH, afin d'assurer une cohérence stratégique, une complémentarité opérationnelle et une meilleure articulation des interventions sur le terrain.

Au **Burundi**, une leçon importante est la nécessité de poursuivre les efforts en faveur d'une consultation de plus en plus systématique des communautés, désormais intégrée comme un

principe fondamental. L'approche DAPS est appliquée de manière rigoureuse pour renforcer la pertinence et l'impact des interventions.

En **RDC**, l'engagement de volontaires non spécialisés a permis une mobilisation rapide, tout en mettant en lumière l'opportunité d'améliorer l'efficacité des interventions. Le programme prévoit donc désormais le recrutement d'une équipe entièrement dédiée, avec un coordinateur à temps plein. Par ailleurs, le ciblage des personnes sans document d'identité a été optimisé grâce à la création de comités spécifiques et à la réalisation d'analyses de risques communautaires, afin d'ajuster les réponses aux besoins réels.

5.4 Quel est le niveau de durabilité des activités du programme ?

5.4.1 Décrire le niveau prévu de durabilité des activités du programme

La durabilité du Programme repose sur une approche communautaire renforcée et une stratégie de localisation centrée sur les partenaires de mise en œuvre (cf. chapitre 5.2). Cette approche vise à garantir que les résultats obtenus perdurent au-delà de la période d'intervention, en s'appuyant sur les dynamiques locales existantes et en renforçant les capacités des acteurs communautaires.

Le Programme ne se limitera pas à des réponses réactives (Résultat 1) face aux violations des droits des personnes affectées par des situations de violence, d'abus ou de négligence. Il s'attachera également à traiter les causes profondes des vulnérabilités et à renforcer la résilience des communautés (Résultat 2), afin de prévenir la récurrence de telles violations ou, à tout le moins, d'en atténuer les effets à moyen et long terme.

Les Sociétés Nationales de la Croix-Rouge, grâce à leurs réseaux de volontaires enracinés dans les communautés, constituent un levier essentiel pour accompagner ces dernières dans des processus de transformation durable. Leur présence continue sur le terrain permet d'assurer un suivi post-intervention et de maintenir les acquis du Programme. Dans cette optique, les structures communautaires existantes les plus pertinentes seront consolidées, et des dynamiques locales de solidarité, de cohésion sociale et de gouvernance inclusive seront encouragées.

Le Programme s'inscrit dans la continuité des interventions précédentes, capitalisant sur les leçons apprises et les partenariats déjà établis. Cette continuité favorise une appropriation accrue par les acteurs locaux et une meilleure intégration des actions dans les stratégies nationales et locales.

Par ailleurs, la durabilité des actions repose sur un double renforcement des capacités :

- **Renforcement technique** des équipes et des volontaires des Sociétés Nationales, à travers des formations, du mentorat et des outils adaptés ;
- **Renforcement organisationnel** des structures partenaires, afin de consolider leur gouvernance, leur gestion des ressources et leur autonomie stratégique.

Ce renforcement global permettra aux Sociétés Nationales de jouer pleinement leur rôle d'auxiliaires des pouvoirs publics, en assurant une réponse humanitaire plus rapide, plus efficace et mieux adaptée aux besoins des populations. Il contribuera également à renforcer le rôle de l'État en tant que garant des droits et détenteur d'obligations, dans une logique de complémentarité et de subsidiarité.

Enfin, des mécanismes de suivi-évaluation participatifs seront mis en place pour mesurer l'impact à long terme des actions et ajuster les stratégies en fonction des retours des communautés

5.5 Stratégie Continuum/Nexus (Relier l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement)

5.5.1 Décrivez comment ce programme s'inscrira dans le cadre du nexus.

Au niveau opérationnel, le programme adoptera une approche intégrée combinant des actions d'urgence et des interventions à plus long terme, conformément à **l'axe humanitaire-développement du Nexus**. Il ne se limitera pas à des réponses réactives ou préventives face aux

menaces pesant sur les bénéficiaires (Résultat 1), mais visera également à renforcer leurs capacités et à réduire leurs vulnérabilités dans une perspective durable (Résultat 2). À cet effet, les synergies seront développées avec le programme quinquennal du service D.Geo se poursuivront. À titre d'exemple, les effets des formations sur la protection transversale dispensées dans le cadre des deux phases précédentes du programme Protection se sont fait ressentir dans les activités du programme quinquennal (D.Geo), où des analyses sur les principes de protection « Dignité, Accès, Participation et Sécurité » ont permis une meilleure inclusion des personnes marginalisées.

Pour rappel, le programme quinquennal vise le renforcement de la résilience communautaire selon une approche holistique développée par le Mouvement CRICR⁹. Or, la cohésion sociale et l'inclusion se retrouve parmi les onze « dimensions » constitutifs d'une communauté résiliente, au même titre que la connaissance des risques, la couverture des besoins primaires, l'accès à des infrastructures, la gestion de l'environnement, etc. L'outil d'Évaluation des Vulnérabilités et des Capacités (EVCA)¹⁰, qui est au cœur de cette approche et qui est désormais maîtrisé par les partenaires, pourra également être utilisé dans le cadre de cette action, en particulier si les analyses montrent que l'exposition des communautés à certaines catastrophes accentue la vulnérabilité en matière de protection. En lien avec la FICR, les experts de la Croix-Rouge de Belgique exploreront la possibilité d'améliorer et renforcer l'outil afin d'y intégrer davantage les aspects de protection communautaire.

Dans le cadre du Résultat 3 (renforcement des capacités des Sociétés Nationales Humanitaires), les appuis en matière de préparation et de réponse (par exemple : actions anticipatoires, transferts monétaires, etc.), amorcés lors des précédents programmes, seront poursuivis. L'objectif est d'améliorer la qualité et l'efficacité des réponses aux crises, en lien avec le Résultat 4 (Crisis Modifier).

L'axe « Paix » du Nexus sera particulièrement abordé à travers les activités du Résultat 2. Dans plusieurs pays, des diagnostics communautaires participatifs permettront d'identifier les conflits existants ou potentiels et de co-construire des solutions locales favorisant la cohésion sociale. Par ailleurs, lorsque des personnes déplacées internes seront ciblées dans le cadre des réponses aux menaces (Résultat 1), des actions spécifiques seront également mises en œuvre au bénéfice des communautés hôtes (Résultat 2). Dans des contextes marqués par des vulnérabilités généralisées et un accès limité aux ressources et services de base, il est essentiel de répondre également aux besoins des populations d'accueil afin d'éviter l'émergence de tensions ou de ressentiments, notamment en cas de séjour prolongé des déplacés.

Enfin, une approche transversale de la protection sera systématiquement appliquée à l'ensemble des services prévus, afin de garantir le principe du « ne pas nuire » et prévenir l'apparition de tensions ou de conflits induits par l'intervention.

6. MESURES DE SÉCURITÉ ET D'URGENCE

6.1 Mesures d'urgence (plan B / mesures d'atténuation à prendre si les risques et les hypothèses énoncés dans le cadre logique se concrétisent)

Risques	Mesures de Mitigation
Risques sécuritaires : ✓ Enlèvements ✓ Cambriolage et braquage sur les routes ✓ Attaques armées (tirs, EEI,...) ✓ Déplacements massifs de populations	➤ Mise à jour régulière des analyses de risques sécuritaires et des plans de sécurité, briefing sécuritaire systématiques avant chaque sortie ➤ Formation des équipes (SNH et CRB) sur la sécurité ➤ Appui pour le renforcement du Cadre « Accès plus sûr » ➤ Changement de zone d'intervention plus accessible ➤ Activation du Crisis Modifier
Risques sanitaires :	➤ Suivi de l'évolution du contexte sanitaire

⁹ Voir [FINAL-Road-Map-to-Community-Resilience-v2_FR.pdf](#)

¹⁰ Voir [Enhanced Vulnerability and Capacity Assessment - PrepareCenter](#)

✓ Epidémies	➤ Sensibilisation du personnel sur les mesures d'hygiène et de protection ➤ Activation de plans de contingence, coordination avec les autorités locales ➤ Activation du Crisis Modifier
Risques socio-politiques : ✓ Mouvement Sociaux, ✓ Grèves ✓ Conflits/tension communautaire ✓ Décisions gouvernementales limitant l'accès, les capacités ou imposant d'autres contraintes aux acteurs humanitaires	➤ Suivi de la situation ➤ Communication/Dialogues avec les autorités locales et leader communautaires ➤ Diplomatie humanitaire
Risques Climatiques/environnementaux : ✓ Catastrophes naturelles (inondations, sécheresse, invasion acridienne, glissement de terrain, etc.)	➤ Mise en œuvre des plans de Mitigation ➤ Activation du Crisis Modifier
Risques Financiers : ✓ Inflation ✓ Variation du taux de change ✓ Mauvaise gestion, procédure non appropriée (lourdeurs administratives) ✓ Problèmes d'intégrité	➤ Suivi des prix sur le marché ➤ Suivi des taux de changes ➤ Révision des cibles (bénéficiaires) ➤ Contrôle internes ➤ Formation des équipes des SNH en gestion financière/comptable, accompagnement sur la révision des procédures
Autres Risque : ✓ Défiance des communautés, des autorités et autres parties prenantes vis-à-vis de la Croix-Rouge ✓ Manque d'adhésion aux messages et communications par les communautés	➤ Renforcement de l'approche ECR (engagement communautaire) ➤ Communication sur la Croix-Rouge ➤ Diplomatie Humanitaire

6.2 Considérations relatives à la sécurité

6.2.1 Situation en matière de sécurité sur le terrain, décrivez brièvement

Dans la région du Sahel : Les enjeux de sécurité dans le Sahel central rentent complexes. Malgré les efforts conjugués des 3 pays (Burkina-Faso, Mali, Niger) au sein de la Confédération des Etats du Sahel (AES) pour lutter contre l'insécurité, les groupes armés restent très actifs et en particulier dans la zone dite des trois frontières. La situation sécuritaire très volatile dans les zones occupées par ces groupes armés ainsi que celles qui leur sont limitrophes, invite à une très grande prudence et à une bonne analyse de la situation avant toute décision d'intervention. Cette analyse de la situation sécuritaire est faite en particulier au sein du Mouvement CRCR en coordination avec les SNH, le CICR et la FICR.

Au Burkina Faso : Les affrontements entre acteurs armés ont fortement impacté les civils, souvent pris pour cibles, leurs localités mises sous blocus et leurs moyens d'existence détruits. Au premier trimestre 2025, on a dénombré 639 civils tués, contre 500 au dernier trimestre 2024, soit une hausse de 27,42 %. Les régions de l'Est et du Centre-Est ont enregistré la plus forte létalité, avec 52,61 % des pertes civiles, suivies par le Sahel (24,96 %) et la Boucle du Mouhoun (9,4 %), représentant près de 90 % des pertes civiles. Le monde humanitaire est impacté et différents incidents de sécurité ont été relevés dont 12 incidents rien qu'au premier trimestre de l'année 2025.

Au Mali : La situation sécuritaire reste préoccupante et très volatile dans la région de Gao. Les forces armées régulières sont présentes par endroit et généralement dans les chefs-lieux des cercles/villes et font de temps à autres des patrouilles ou des missions de fouille ou de recherche de suspects collaborateurs des groupes armés. Dans cette région, la criminalité et le banditisme prennent de plus en plus de l'ampleur, avec des braquages quasi-quotidiens en ville et sur tous les grands axes reliant les autres cercles à celui de Gao.

Dans le district de Bamako, la situation sécuritaire est dominée par la criminalité qui se traduit par le vol à mains armées, le braquage dans les rues peu éclairées et le cambriolage des maisons. Mais le risque d'attaque armée reste présent dans ce district, si l'on se réfère aux incidents récents comme celui du 17 septembre 2024 près de l'aéroport.

Les Groupes d'Opposition Armés (GOA) radicaux, imposent leurs lois aux communautés dans les espaces occupées (charia islamique, zakat sur les animaux et les céréales).

Au Niger : Les attaques des groupes armés sont persistantes dans presque toutes les régions du pays à des degrés divers. À cela s'ajoutent des formes d'insécurité locale telles que le banditisme armé, les vols organisés et les agressions physiques, qui affectent certaines zones périurbaines et rurales.

La situation sécuritaire a conduit les autorités du pays à imposer des procédures administratives strictes pour tout déplacement à l'intérieur de la région, y compris pour les acteurs humanitaires. Face à cette situation d'insécurité, les autorités régionales ont renforcé les mesures de sécurité, imposant notamment des procédures administratives strictes pour tout déplacement à l'intérieur de la région, en particulier pour les acteurs humanitaires et les ONG.

Dans la Région des Grands Lacs, la situation sécuritaire quoique relativement bonne dans certaines régions, reste fortement impactée par les effets directs et connexes du conflit à l'Est de la RDC. Ce contexte sécuritaire volatile fait l'objet d'une analyse régulière et d'un suivi de proximité, en collaboration avec les SNH et le CICR. Cela permet de prendre des mesures de limitation des interventions dans certaines zones lorsque cela s'impose.

Au Burundi : La situation sécuritaire reste relativement calme, et toutes les localités du pays sont accessibles. Toutefois, la situation sécuritaire reste également volatile, compte tenu du conflit à l'Est de la RDC. Sur les plans politique et diplomatique, des tensions persistent entre le Burundi et le Rwanda depuis plusieurs années. En effet, les frontières terrestres entre les deux pays sont fermées depuis janvier 2024, et la présence des forces armées burundaises aux côtés de celles de la RDC à l'Est de pays, de même que le soutien supposé du Rwanda au Mouvement rebelle burundais "*RED TABARA*" basé à l'Est de la RDC, exacerbent ces tensions.

La présence de volontaires et équipes de la CRBu sur toute l'étendue du territoire burundais, permet une réception rapide des informations locales, qui sont analysées avant toute prise de décision pour les interventions sur le terrain.

En RDC : A l'est du pays, la situation sécuritaire est profondément marquée par l'occupation de larges territoires des provinces du Nord et du Sud Kivu par le Groupe armé AFC/M23. Dans la province du Kwango, la situation reste stable mais potentiellement volatile par endroits. On constate une réduction des incursions de la milice appelée « Mobondos » au niveau de certains villages, mais cette menace reste persistante, compte tenu des cas d'affrontements entre les FARDC et cette milice, régulièrement relevés. On note également des cas de braquages sur les axes routiers.

6.2.2 Un protocole de sécurité spécifique a-t-il été établi pour cette action ?

Oui Non Procédures standard x

Dans l'affirmative, veuillez préciser :

Dans chaque pays les délégués et personnel de la CRB en mission sont soumis à des plans de sécurité, mis à jour régulièrement. Dans certains pays comme le Burkina Faso ou le Mali, des accords conclus avec le CICR, qui selon le contexte peut fournir des conseils et des appuis en cas d'incident sécuritaire impliquant le personnel de la CRB. En outre, l'ensemble des délégués ont été formés à la gestion de la sécurité, y compris en milieu hostile.

Le personnel et volontaires des partenaires sont quant à eux soumis au plan de sécurité de leurs Société Nationale respectives. Des activités spécifiques sont prévues dans le cadre du Résultat 3 afin de renforcer la gestion de la sécurité par nos partenaires.

6.2.3 Le personnel de terrain et les expatriés sont-ils informés et formés à ces procédures
 ? Oui x Non "

7. ACTIVITÉS DE COMMUNICATION, DE VISIBILITÉ ET D'INFORMATION

7.1 Activités de communication prévues (sur le terrain et/ou en Europe)

Tant dans les pays partenaire qu'en Belgique des articles, interviews, témoignages, storytelling... seront diffusées sur les sites web et sur les réseaux sociaux respectifs de la CRB et des SN partenaires. Ces publications mentionneront explicitement le soutien de la DGD.

Toute activité de communication sera en lien avec le code de conduite du MCRCR, ses principes de Dignité, Accès, Participation et Sécurité, et dans le respect du RGDP. Il sera garanti que les activités de communication ne présenteront jamais les communautés ciblées comme des personnes désespérées recevant passivement l'assistance humanitaire, mais comme des personnes actrices de changement, pleinement actives et impliquées dans les activités.

7.2 Visibilité sur les équipements durables, les principales fournitures et les sites de projet

Le programme sera implémenté dans des pays différents du point de vue sécuritaire (Cf. 6.2.1.). Etant donné le contexte sécuritaire tendu au Sahel le projet **demande l'autorisation de ne pas appliquer les règles de visibilité bailleur dans ces zones d'intervention**, cela dans le but de maintenir l'image de neutralité de l'organisation et de réduire le risque d'association entre l'assistance humanitaire dispensée par la Croix-Rouge et les États qui sont partenaires financiers.

Au Burundi et en RDC, la visibilité de la DGD pourra a priori se faire normalement.

7.3 Activités de publication prévues

Sur le terrain, des reportages vidéo et photos seront réalisés sur les activités du projet, avec un focus sur les bonnes pratiques. Le travail de capitalisation de certaines bonnes pratiques, entamé sur le programme en cours, sera poursuivi, et les produits finaux seront diffusés sous différents supports (sites web, brochures, plaquettes...). Au Burkina-Faso, il est envisagé un appui technique à la production d'articles scientifiques sur la thématique de la protection, et plus spécifiquement sur la santé mentale et le soutien psychosocial (SMSPS).

8. BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES (ANNEXE IV)

9. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

9.1 Numéro FPA (le cas échéant) :

Certificat de Partenariat Humanitaire de l'UE 2021-2027 disponible sur demande (pas de n° disponible)

9.2 Nom et titre du représentant légal signataire de l'Accord :

Laurent Jacquemin – Directeur Général

9.3 Nom, téléphone, adresse e-mail et titre de la ou des personnes à mentionner à l'article 7 de l'Accord

Coordinatrice de l'Unité Afrique de l'Ouest Valérie BARTHOLOME valerie.bartholome@croix-rouge.be +32 81 77 16 12	Coordinateur de l'Unité Afrique des Grands Lacs Maurizio FINETTI maurizio.finetti@croix-rouge.be +32 81 77 16 32
--	--

9.4 Nom, téléphone, fax et e-mail du représentant dans la zone d'intervention

Représentant Pays CRB au Burkina-Faso Brahima Tiambal CISSE brahima.cisse@croix-rouge.be +226 62 69 46 50	Représentant Pays CRB au Mali Eugène SOMDA eugene.somda@croix-rouge.be +223 77 64 06 88	Représentant Pays CRB au Niger Michel BABAEPKA michel.babaekpa@croix-rouge.be +227 91 61 59 19
Représentante Pays CRB au Burundi Joelle MOUAHA joelle.mouaha@croix-rouge.be +257 66 48 99 38	Représentant Pays CRB en RDC Sayouba SAVADOGO sayouba.savadogo@croix-rouge.be +243 839 749 607	

9.5 Compte en banqueNom de la banque : ING BankAdresse de la succursale : Avenu Marnix 24A, 1000 BruxellesDénomination précise du titulaire du compte : CROIX-ROUGE DE BELGIQUE COMMUNAUTE
FRANCOPHONE ACTIVITES INTERNATIONALESNuméro de compte complet (y compris les codes bancaires) : 310-1290700-07Code de compte IBAN (ou code pays BIC si le code IBAN ne s'applique pas) :

IBAN : BE74 3101 2907 0007

BIC : BBRUBEBB